

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 février 2009

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)

Service Entretien, Exploitation et Sécurité

Service consulté

DRT SAF

DIF

DCP

N° 2009-3-3-3

**Routes Départementales
Constructions et rénovations d'ouvrages d'art,
maintenance d'ouvrages vétustes,
investigations sur ouvrages d'art
Marchés de travaux et de surveillance des ouvrages d'art**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de procéder à la mise en concurrence de plusieurs marchés relatifs aux travaux et à la surveillance d'ouvrages d'art départementaux.

Dans le cadre de l'exécution des programmes 2009 relatifs à la surveillance et aux travaux nécessaires sur les ouvrages d'art départementaux à savoir :

- programme A134 - chapitre 21 - nature 2151
- programme A137 - chapitre 20 - nature 2031
- programme A135 - chapitre 21 - nature 2151

Il est nécessaire de passer les marchés suivants :

Marché de maîtrise d'œuvre

- RD 11 III - Reconstruction d'un mur de soutènement à AUBURE : estimé à 30 k€. Opération 2009 A134 2505

Marchés de travaux

- RD 419 - Réparation de l'ouvrage sur le canal du Rhône au Rhin à VALDIEU-LUTRAN : estimé à 500 k€ - opération 2008 A134 1253 ;
- RD 11 III – Réparation d'un mur de soutènement à FRELAND : estimé à 700 k€ - opération 2009 A134 126 ;
- RD 15 - Réparation de l'ouvrage sur la Lauch à MERXHEIM : estimé à 200 k€ - opération 2008 A134 1256.

Marchés à bons de commande

- Réparations, fourniture et pose de garde-corps métalliques- opération 2009 A135 489: mini annuel : 80 000 HT - maxi annuel : 350 000 HT ;
- Visites IQOA- opération 2009 A137 495 : mini annuel : 20 000 HT - maxi annuel : 50 000 HT ;
- Missions de coordination sécurité - niveau 3, relatives aux travaux de réparations des ouvrages d'art- opération 2009 A135 489 : mini annuel : 5 000 HT - maxi annuel : 25 000 HT ;
- Entretien courant et nettoyage des ouvrages d'art- opération 2009 A135 489 : mini annuel : 5 000 HT - maxi annuel : 30 000 HT.

A cette fin, je vous prie de bien vouloir :

- décider de l'opportunité de ces opérations et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires, ainsi que tous documents s'y rapportant, après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre ...) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics, lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- m'autoriser à prélever annuellement les crédits de paiement nécessaires, sous réserve du vote des crédits correspondants sur le chapitre 21 - nature 2151 - fonction 621 et le chapitre 20 - nature 2031.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER